

Madame, Monsieur

Nous avons souscrit auprès de votre organisme une assurance habitation multirisques et nous souhaiterions avoir quelques renseignements complémentaires liés à une implantation de carrière.

En effet, un exploitant carrier projette d'ouvrir une carrière de granulats à une distance très proche de notre habitation (environ 300 mètres). Or, nous sommes tout à fait conscients que les tirs de mines répétés vont entraîner à plus ou moins long terme des fissures voire d'autres dommages plus importants à notre maison.

Si tel était le cas, nous aimerions connaître les modalités de prise en charge :

- Qui serait responsable ?**
- Qui constaterait les dégâts ?**
- Comment serions-nous indemnisés ?**
- Quels recours aurions-nous contre le carrier ?**
- Devrions nous faire établir un état des lieux de notre habitation par un huissier ?**

Ces questions nous semblent légitimes et traduisent également notre inquiétude face à cette situation.

En espérant un retour de votre part, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.